

# BULLETIN MUNICIPAL

## Cussey sur l'Ognon

Août 2022

### Le mot du Maire



Chère(s) Cusseyloises, Cusseylois,

Cette première partie de l'année qui a été encore particulière a pu néanmoins permettre une reprise normale des activités communales et associatives, permettant de créer du lien et de se retrouver à nouveau à travers des activités conviviales. Nous avons pu, au niveau communal, renouer avec l'organisation de notre traditionnel repas des anciens et la réalisation dans des conditions normales des cérémonies commémoratives. Ce fut également une renaissance pour nos associations qui ont pu organiser des manifestations, notamment le vide-greniers et la kermesse de l'école.

J'en profite pour remercier toutes les associations à travers leur présidente et président et leurs bénévoles qui œuvrent pour permettre la réalisation d'activités et qui sont moteur pour l'animation de notre village. L'activité associative a été difficile au cours de ces deux dernières années, et il me semble aujourd'hui important d'accompagner cette mobilisation pour notre vie communale. La commune compte une dizaine d'associations proposant diverses activités. J'invite chacun à devenir acteur de ce dynamisme, en donnant un peu de ce temps précieux de bénévolat afin d'aider ces structures qui ont été fragilisées. N'hésitez pas à prendre contact directement avec les associations concernées ou avec la commune pour proposer votre temps ou votre savoir-faire.

La période estivale qui débute va permettre à chacun de pouvoir se ressourcer et de profiter de ce temps libre pour entretenir sa propriété ou réaliser de menus travaux. Il me semble utile à cette occasion de rappeler que la réalisation de travaux bruyants sont susceptibles de gêner la tranquillité de votre voisinage. Des horaires sont prévus à cet effet pour le bien-vivre ensemble.

Nous connaissons actuellement une période de sécheresse importante. Je vous invite à la vigilance quant à la consommation d'eau. Un arrêté préfectoral limite la consommation des usages de l'eau pendant cette période.

Enfin nombreux parmi vous se promènent pour profiter de la nature et des espaces naturels. Je vous invite lors des promenades et pique-niques à rapporter vos déchets et à ne pas les laisser sur place. De même, les champs et cultures sont des espaces privés. Une tolérance est acceptée pour permettre aux promeneurs de passer. Toutefois, il est important de rappeler que les clôtures doivent être refermées derrière vous et que les cultures ne doivent pas être endommagées.

La fin d'année sera encore riche en projets et réalisations, à commencer par le Slow up, qui constitue une manifestation importante, pour laquelle nos associations se sont mobilisées afin de réaliser la restauration et/ou des animations. Je tiens à les remercier une nouvelle fois pour leur engagement, notamment à cette occasion qui, nous l'espérons sera une réussite pour promouvoir notre belle vallée de l'Ognon et ses communes.

La commune a souhaité offrir de nouveaux services à ses usagers par l'ouverture d'une agence postale communale. Celle-ci devait être effective en septembre. Cependant, des travaux d'aménagement sont nécessaires au préalable et les délais de réalisations allongés compte-tenu de la demande forte des entreprises et de la pénurie de matériaux.

Il en est de même des derniers aménagements prévus concernant les espaces de circulation entre la mairie, l'école, Intermarché et la pharmacie. Nous espérons qu'ils puissent être réalisés rapidement pour faciliter la circulation en mode doux entre tous ces pôles. D'autres études sont en cours pour la rénovation du presbytère et la réfection du vestiaire de foot et des terrains de tennis.

Je vous souhaite à tous de passer un bel été, qu'il soit ressourçant et reposant, et de bonnes vacances.

Respectueusement,

Jean-François MENESTRIER,  
Maire de Cussey-Sur-L'Ognon

Synthèse des conseils municipaux – Retrouvez les comptes rendus complets en Mairie ou sur notre site internet

### ❖ Conseil Municipal du 22 Mars 2022

1. Approbation pour accepter le reversement par le SYDED à la commune d'une fraction égale à 25% du montant de TCFE perçue sur le territoire de la commune.
2. Approbation des travaux de surqualification sur le bas de la rue du Moulin. Réalisation d'un enrobé à la charge de la commune (7684€). Les travaux de réfection initiaux, pris en charge par GBM, prévoyaient un simple bicouche.
3. Approbation du devis de la société « La bûche fresnoise » pour l'affouage.
4. Report du vote du programme des travaux forestiers pour 2022.
5. Approbation du devis de la société Dynamit.Solutions pour l'installation du parc informatique de l'école.
6. Approbation des termes de la convention du RASED et autorise le Maire à signer la convention.
7. Approbation des termes de la convention de groupement de commandes avec le GBM
8. Approbation de la proposition de menu pour les repas des aînés.

### ❖ Conseil municipal du 03 Mai 2022

1. Approbation du retour de la Trésorerie sur le résultat du budget communal.
2. Approbation pour le maintien au même niveau des Taxes Foncières pour les Propriétés Non Bâties (TFPNB).
3. Approbation des modalités et résultats des dispositions relatives au bonus soutenabilité pour la période 2022-2026 décrits dans le rapport de la CLECT du 31/03/2021.
4. Approbation pour prendre un arrêté pour limiter à 30Km/h la vitesse dans les rues du Moulin, rue de la Mécanique, rue des Marronniers, rue de l'Abreuvoir, rue du Canal, rue Derrière la ville et rue du Clos du Vay.
5. Approbation du programme de travaux forestier proposés par l'ONF pour l'année 2022.
6. Approbation pour le rachat de 200 tonnes de bois par la société ONF Energie.
7. Approbation des tarifs pour le droit de place 2022.
8. Approbation pour la subvention accordée à l'amicale des sapeurs-pompiers d'Emagny.
9. Approbation pour le rachat par la commune des invendus de brioche de l'ADAPEI du Doubs.
10. Approbation de la demande de la société Charlie's food pour l'installation d'un food truck le mardi soir sur la place de l'église.
11. Report pour la validation des devis pour la vérification des installations sur les aires de jeux.
12. Approbation pour autoriser le Maire à signer la convention et commande pour la carte avantage jeunes et d'effectuer les démarches à la mise en place de cette offre.
13. Approbation pour autoriser le Maire à facturer la participation des accompagnants au repas des aînés 2022 et d'encaisser les sommes d'argent qui seraient déposées en mairie pour les accompagnants.

### ❖ Conseil municipal du 14 Juin 2022

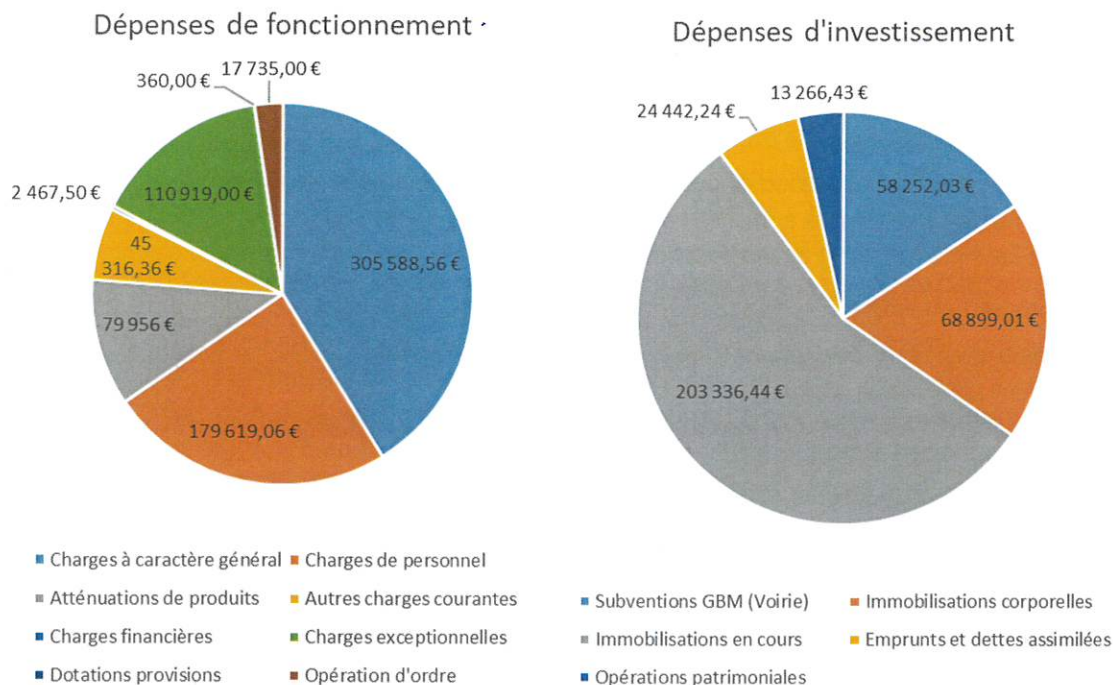
1. Approbation du devis de la société Manutan pour l'installation d'une poubelle d'hygiène canine dans la grande aire de jeux du city park.
2. Approbation du devis de la société AJ3M pour la vérification annuelle des installations des aires de jeux.
3. Approbation des tarifs pour le marché de gestion et d'exploitation de la fourrière des véhicules (groupement de commande GBM)
4. Approbation pour la construction d'un bassin (200m<sup>2</sup>) pour faciliter la circulation des populations d'amphibiens.
5. Approbation pour admettre en créance éteinte la somme de 360€ correspondant à la location de l'antenne téléphonique de la commune à la société WIZEO qui a été liquidée judiciairement.
6. Approbation du devis de la société Perette pour la réparation de l'abribus situé près du salon de coiffure.
7. Report du vote pour le remplacement du chauffe-eau de l'école primaire (classe CM2). Demande une nouvelle étude par rapport à l'utilisation qui est faite du chauffe-eau.
8. Approbation des travaux proposés dans le cadre du projet d'ouverture de l'agence postale communale.

## Le budget communal dans les grandes lignes

Le budget de la période 2022-2023 ayant été discuté et voté en Mars 2022, nous souhaitons présenter un bilan de l'année 2021-2022. Le bilan du budget communal pour la période 2021-2022 est le suivant :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	741 961,90 €	1 105 794,14 €
Section d'investissement	386 698,25 €	288 591,94 €
<b>Total cumulé</b>	<b>1 128 660,15 €</b>	<b>1 394 386,08 €</b>

Ce budget communal fait apparaître un total excédentaire d'un montant total de **265 725,93€**.



Les dépenses de fonctionnement de l'année 2021 ont été principalement ventilées sur :

- Les charges à caractère général, poste financier le plus élevé du budget, représentent les dépenses courantes du budget communal. Ce poste est généralement lié à l'entretien des petits matériels, assurances, subventions, fonctionnement de la mairie, paiement des taxes foncières et redevances communales.
- Les charges de personnel : salaires et charges des personnels communaux.
- Les autres charges de gestion courante correspondent notamment aux régimes indemnitaire des élus et des charges associées (maire, adjoints et délégués) ;
- Les atténuations de produits correspondent à des recettes touchées par la commune reversée à un autre organisme (Fond national de garantie individuelle de ressources – FNGIR).
- Les opérations d'ordre sont des opérations techniques budgétaires se retrouvant équilibrées entre les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement.

Les dépenses d'investissement ont été voulues importantes les deux dernières années. En 2021, le budget communal sur la section investissement 2021 a permis de poursuivre cet effort par la finalisation de l'espace intergénérationnel (175308€) et de son environnement (40 k€), le rachat d'un columbarium, la poursuite des travaux d'amélioration de la voirie (130 k€), le démarrage d'études pour la rénovation de l'ancien presbytère visant à la création de logements ainsi que de l'amélioration des infrastructures sportives (tennis et stade), la poursuite des investissements en matériel informatique pour l'école et des personnels de mairie pour un montant de 29 k€ (dont 7k€ de subvention), l'acquisition, en cours d'un panneau d'information aux citoyens, la poursuite de la rénovation du groupe scolaire, de la salle de convivialité et de la création d'un accès PMR à l'église (60 k€), et le remplacement du matériel d'entretien (tracteur équipé, tondeuse).

La commune est assez peu endettée (moins de 2% des dépenses de fonctionnement/investissement cumulées).

Sébastien Thibaud

## Repas des aînés

Après avoir été annulé puis reporté en raison de la crise sanitaire le repas des Aînés a eu lieu le 30 Avril.

Ces retrouvailles de printemps ont été l'occasion pour nos aînés de partager un moment festif qui était attendu par beaucoup d'entre eux.

Ce fut l'occasion d'assister à un changement de Présidence de l'association des Navois de l'Ognon. En effet, Nicole Cartier qui a œuvré pendant plus de vingt années en tant que présidente a choisi de cesser ses fonctions et c'est désormais Colette Giraud qui en assure la présidence.

L'équipe municipale tient à remercier Nicole Cartier pour son investissement qui a permis de créer du lien avec nos anciens par des activités diverses et multiples.

*Alexandre Soul*



## Actualités

### Accueil réfugiés Ukrainiens

Depuis fin février, l'offensive militaire russe et l'invasion de l'Ukraine ont contraint de nombreux ukrainiens à quitter, dans la précipitation et l'effroi, leur pays laissant derrière eux leurs biens et des membres de leurs familles restés pour combattre. La commune a souhaité s'associer au large mouvement de solidarité et de soutien. Pour ce faire elle a mis à disposition le logement situé dans l'ancien presbytère pouvant accueillir plusieurs personnes d'une même famille.

L'équipe municipale remercie toutes les personnes ayant contribué à l'installation du logement par leurs dons et services. Ceci va permettre d'accueillir une famille de réfugiés.

### Kermesse de l'école

Les élèves de l'école de Cussey ont pu cette année célébrer la fin de l'année scolaire après deux années de restrictions sanitaires liées à la Covid-19.

Organisée par l'association de parents d'élèves « bouts d'ficelle », la kermesse a animé la cour de l'école le samedi 18 juin. Pour l'occasion, un gigantesque toboggan gonflable avait pris place sur le parvis de l'école et de nombreux stands occupaient la cour de l'école maternelle.

Les enfants ont pu se faire maquiller, faire un tour de poney, une partie de pêche à la ligne et bien d'autres activités ludiques dans des stands tenus par les parents d'élèves.

Un food truck proposait des repas pour le midi. Les gourmands ont pu aussi déguster des pop-corn, glaces, et pâtisseries tout au long de la journée.

Il faut souligner la belle initiative des élèves de CM2 qui ont vendu des pâtisseries qu'ils avaient eux-mêmes préparées, au profit de l'association « Les bougies roses », association caritative qui a pour but d'améliorer le quotidien des enfants hospitalisés en chirurgie pédiatrique par l'achat de cadeaux et l'organisation de fêtes d'anniversaire, par l'organisation d'après-midis récréatifs, ou encore pour leur offrir des récompenses lors des soins difficiles.

Une belle journée sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité !

Les bénéfices des manifestations organisées par l'association « bouts d'ficelle » sont destinés à aider au financement des projets d'école des enseignants. Cette année, l'association a notamment participé à l'achat de vélos pour les classes de maternelle et à l'achat de matériel (poufs, ballons de gym etc.), destiné à la mise en place des classes flexibles pour les élèves de l'élémentaire.

*Alexandre Soul*



## Tondeuses et autres bruits

Nous sommes tous sensibles au bruit, alors ne gênons pas les voisins en passant la tondeuse ou en faisant du bruit en dehors des horaires dictés par arrêté préfectoral :

- Lundi à vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 19h30.
- Samedi : 9h à 12h et 15h à 19h30
- Dimanche et jours fériés : 10h à 12h (mais les autres jours sont à privilégier)

Rappel : La tonde des haies et arbres est obligatoire notamment sur le domaine communal pour assurer la sécurité sur les trottoirs et la visibilité des automobilistes.